



# LE SAUBRIAN

## INFORMATIONS À LA POPULATION

### GREFFE MUNICIPAL

Place du village 2  
1189 Saubraz  
Tél.: 021 828 39 10  
*(les mardis, mercredis et vendredis matins)*  
[greffe@saubraz.ch](mailto:greffe@saubraz.ch)

### BOURSE COMMUNALE

021 804 16 50  
[bourse@saubraz.ch](mailto:bourse@saubraz.ch)

### CONTRÔLE DES HABITANTS

#### Office de la population

Place du Marché 12  
1170 Aubonne  
021 821 51 00  
[office.population@aubonne.ch](mailto:office.population@aubonne.ch)

### DÉCHETTERIE

**du 1er février au 31 octobre**  
Mercredi de 17h00 à 18h00  
Samedi de **9h30** à 11h30

### CONSEIL GÉNÉRAL

**Jeudi 15 juin 2023 à 20h15**  
**au Collège**

*Tous les documents et détails de cette séance se trouvent sur le site communal.*

### Joie du printemps

Lucie Delarue-Mardrus



Au printemps, on est un peu fou,  
Toutes les fenêtres sont claires,  
Les prés sont pleins de primevères,  
On voit des nouveautés partout.  
Oh ! Regarde, une branche verte !  
Ses feuilles sortent de l'étui !  
Une tulipe s'est ouverte...  
Ce soir, il ne fera pas nuit,  
Les oiseaux chantent à tue-tête,  
Et tous les enfants sont contents.  
On dirait que c'est une fête...  
Ah ! Que c'est joli le printemps !

**FÊTE NATIONALE**  
organisée par  
ADS -(Association de  
développement de Saubraz)  
**LUNDI 31 JUILLET 2023**

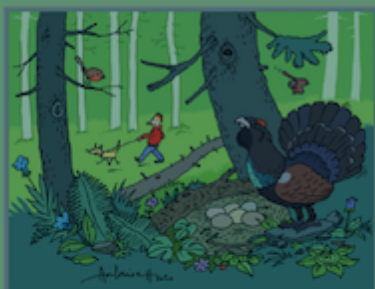
**AU STAND DE TIR**  
(flyer suivra)



# Rappel

## Quand et où tenir mon chien en laisse ?

Du 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet



- En forêt
- En lisière de forêt
- Sur les prairies attenantes situées en zones agricoles

Toute l'année



- Réserve naturelle, site naturel protégé, zone de tranquillité : selon les dispositions propres au site
- Sites de protection de la faune sauvage (réserve cantonale de faune, district franc, réserve d'oiseaux d'eau)
- Pâturage occupé par du bétail

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons qu'il est interdit de laisser errer les chiens.

Nous remercions donc tous les propriétaires de chiens de bien vouloir se conformer à cette consigne pour la sécurité des promeneurs, le respect de la faune et de la flore ainsi que pour la propreté des espaces publics comme les chemins, terrain de football ou les propriétés privées comme les vergers, champs et jardins.

Un grand merci également à tous les propriétaires de chiens qui utilisent les Robidog mis à leur disposition sur le territoire communal.

Nous profitons de ces lignes pour rappeler également que les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour que ceux-ci ne troublent pas le repos public particulièrement pendant la nuit et les dimanches matins.

Enfin, les propriétaires ou détenteurs de chiens sont tenus de déclarer au Contrôle des habitants (situé à Aubonne) chaque acquisition, naissance, vente ou décès de chien.



# Taille des végétaux

## EMONDAGE DES HAIES ET ÉLAGAGE DES ARBRES

La Municipalité de Saubraz rappelle qu'en bordure des routes, chemins publics et trottoirs, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les art. 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994 de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

Les tailles doivent être réalisées comme suit :

### Émondage des haies

- À la limite de la propriété et aux hauteurs maximales suivantes :
- 0.60 m lorsque la visibilité doit être maintenue ou
- 2 m dans les autres cas.



### Élagage des arbres:

- Au bord des chaussées: à 5 m de hauteur et 1 m à l'extérieur;
- Au bord des trottoirs: à 2,50 m de hauteur et à la limite de la propriété.

Les propriétaires fonciers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, faute de quoi, ils seront dénoncés et cette tâche sera exécutée d'office et à leurs frais, selon l'art. 15 du règlement précité.

Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

## INFO DE LA MUNICIPALITÉ

### Règlement de police de la Commune de Saubraz

#### Article 69

*La préservation de l'ordre, de la sécurité et de la tranquillité publique relève de la responsabilité individuelle de chaque usager.*

#### Repos public

Tout bruit de nature à troubler la tranquillité et le repos d'autrui est interdit :

- a. entre 19h00 et 07h00, ainsi que les jours de repos publics tels que définis à l'art. 88 dudit règlement (jours fériés, vendredi Saint, Pâques, l'Ascension, Pentecôte et Noël.)
- b. entre 12h00 et 13h30 ainsi que les samedis, avant 9h00 et après 18h00

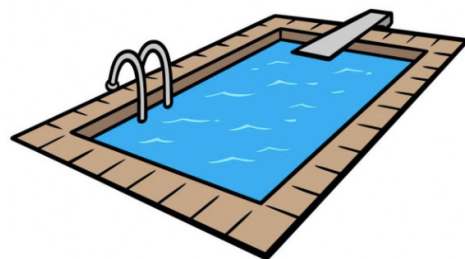
La présente interdiction comprend les tondeuses, les souffleuses, les débroussailleuses, les scies électriques et tous engins bruyants et susceptibles de gêner le voisinage.

## PISCINES

enterrées - semi-enterrées - piscines hors-sol, SPA Jacuzzi

L'installation de piscine doit faire l'objet d'une demande d'autorisation municipale. La procédure est différente selon le type et la taille de la piscine.

Veillez faire votre demande auprès du Greffe de Saubraz [greffe@saubraz.ch](mailto:greffe@saubraz.ch)



### **Tout remplissage de piscine doit être annoncé auprès du Greffe de Saubraz**

Tél.: 021 828 39 10

(les mardis, mercredis et vendredis matins)

#### **Vidange – Evacuation des eaux**

1.- elle doit être annoncée à la Commune, [greffe@saubraz.ch](mailto:greffe@saubraz.ch)

**Il est strictement interdit de déverser des eaux contenant du chlore dans les eaux claires car ce produit est très toxique pour la faune piscicole.**

## GESTION DES TAXES DE DÉCHETS

Directive communale sur la gestion des déchets ([saubraz.ch-règlements](http://saubraz.ch-règlements))

### **1.12 Allègements**

Afin de ne pas pénaliser les familles avec des enfants ainsi que certaines catégories de citoyens, la Municipalité décide des actions suivantes:

#### **Naissance**

En cas de naissance, lors de l'inscription au contrôle des habitants, le représentant légal peut retirer gracieusement 6 rouleaux de sacs de 35 litres,

#### **Jeunes enfants**

Pour les jeunes enfants jusqu'à la troisième année, le représentant légal peut retirer semestriellement auprès de la commune 3 rouleaux de sacs de 35 litres.

**Retrait** auprès de : [marinette.donadeo@saubraz.ch](mailto:marinette.donadeo@saubraz.ch)

#### **Etudiants**

Les étudiants (entre 18 et 25 ans) en stage à l'étranger pour 6 mois au moins peuvent être exonérés du paiement de la taxe déchets au prorata des mois d'absence et sur présentation d'un justificatif

#### **Personnes dans le besoin (PC - RI - etc.)**

#### **Personnes au bénéfice d'une rente AI**

Les personnes au bénéfice d'une prestation complémentaire, d'une rente AI - RI ou dans le besoin peuvent contacter le service social afin de trouver un arrangement.

#### **Incontinence**

Les adultes devant porter des protections contre l'incontinence peuvent, sur présentation d'une attestation, acquérir des rouleaux de sacs à prix réduit auprès du CMS.



## Nouvel horaire à partir du 1er juin 2023:

Samedi de **9h30** à 11h30  
Mercredi de 17h30 à 18h30

Nous prions les habitants de Saubraz de bien vouloir utiliser les containers qui se trouvent à leurs dispositions et surtout de mettre les sacs taxés à l'intérieur de ces containers et de ne pas les surcharger.

*Nous trouvons énormément de déchets sur la voie publique, ceci est dû à la surcharge des containers. Dès lors, les sacs qui se retrouvent à terre sont très régulièrement éventrés par les animaux.*

## CONTRÔLE DES HABITANTS Informations générales

La commune de Saubraz compte au 15 mai 2023:

- 448 habitants pour 184 ménages ainsi que 2 résidents secondaires.
- 103 enfants de 0 à 17ans
- Il y a eu 8 naissances en 2022 et déjà 3 en 2023
- 110 étrangers représentant une quinzaine de nationalités

## NAISSANCES

Nous souhaitons la bienvenue à :

MEHRZAD Lina	14 octobre 2022
MARET Yoan	8 décembre 2022
PEREIRA CARVALHO Tiago	27 décembre 2022
PEIXETO DE MELO MACHADO Kayden	8 mars 2023



## DÉCÈS

Nous avons rendu un dernier hommage à :

- Monsieur Henri-Maurice BERSETH 17 mars 2023
- Monsieur Patrice RUMO 1er mai 2023





## GAZ

Valgaz SA, société qui distribue le gaz dans notre commune, est confrontée à la forte hausse des prix sur le marché depuis plus d'une année.

En novembre 2022, Valgaz SA a décidé de maintenir le prix du gaz de 2022 jusqu'en juin 2023.

Dés le 1<sup>er</sup> juillet 2023 le prix du gaz va augmenter.

Chaque propriétaire va recevoir un formulaire de relevé de compteur. Le relevé devra se faire impérativement le 30 juin 2023.

Le formulaire rempli devra nous arriver au plus tard le 3 juillet 2023.

## SOCIÉTÉS



La société de tir **Le Signal** a le privilège d'organiser cette année le tir Fédéral en campagne pour notre région Pied du Jura.

Ce tir est ouvert à toutes et à tous. Vous êtes donc les bienvenus pour venir vous mesurer à la plus grande fête de tir suisse. Plus de 110 000 tireuses et tireurs y participent.

Ce tir est gratuit pour tous, aucune licence est nécessaire.

Si vous ne voulez pas tirer, nous vous attendons à la buvette où vous seront proposés une petite restauration et des boissons.



### STAND DE SAUBRAZ

**Mardi 30 mai 2023**

de 17h à 20h

**Vendredi 2 juin 2023**

de 15h à 20h

**Samedi 3 juin 2023**

de 9h à 12h et de 13h30 à 16h

Vous trouverez toutes les informations sur notre site : [www.tirlesignal.ch](http://www.tirlesignal.ch)

Saubraz, Mai 2023

## **ADS, association pour le développement de Saubraz**

Le 2 juin 2023, venez rencontrer vos voisins et partager un moment convivial dès 18 heures au Collège de Saubraz. Nous aurons l'occasion de déguster les spécialités apportées par chacune et chacun.

Le 31 juillet 2023. L'ADS organise la Fête Nationale, rendez-vous au Stand de Tir. Nous vous attendons nombreux pour un moment de partage. Les détails suivront.

D'autres manifestations sont organisées tout au long de l'année.



© Can Stock Photo

Pour continuer notre action, nous avons besoin de votre soutien. Devenez membre en cotisant 20.- par année, cela sans forcément vous engager pour les manifestations.

Pour nous rejoindre ou plus de renseignements, contactez les membres du comité :



[ADSSaubraz@gmail.com](mailto:ADSSaubraz@gmail.com)  
Irène Liardon 079/773.07.21  
Pierrette Jaton Klopfenstein  
079/688.82.70  
Perrine Rebeaud 079/549.07.74

## **Nouvelles du four à pain**

Au vu des travaux importants que nous devons faire exécuter pour assurer le bon fonctionnement du four, il ne nous sera malheureusement pas possible de faire des fournées cette année.

Le four fait partie du patrimoine communal et comme les travaux de rénovation seront onéreux, vous avez la possibilité, si vous le souhaitez, de soutenir l'Association par un don à la Raiffeisen-Gimel

**IBAN CH03 8080 8004 7005 9240 5**

Nous cherchons également de nouveaux membres et personnes ayant le désir de venir confectionner pains-tresses et autres lors de nos fournées. Toute aide est la bienvenue.

***Au plaisir de vous revoir lors de notre prochaine fournée.***



## **CLUB DE PÉTANQUE**

Pour les intéressés et les passionnés, un terrain de pétanque est à disposition pour les entraînements le lundi et jeudi, contacter:

Mme Edmée Borel

Tél.: 078 666 4998

Email: [edme-borel@bluewin.ch](mailto:edme-borel@bluewin.ch)



# CHARTE DES JARDINS



## 10 bonnes pratiques, faciles à adopter, pour inviter la nature dans son jardin



### LA PELOUSE

Laisser pousser et fleurir des coins de pelouse (les tondre moins souvent).



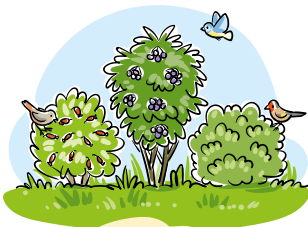
### LES ABRIS

Créer des abris pour la faune : tas de branches, de feuilles ou de pierres.



### LE NETTOYAGE

Respecter l'interdiction des feux de jardin, et éviter d'évacuer un tas de feuilles ou de branchages pendant la période de reproduction ou d'hibernation.



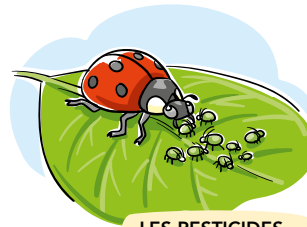
### LA HAIE

Favoriser les arbustes sauvages indigènes et tailler la haie quand les oiseaux ne sont pas au nid (septembre-février).



### LES PASSAGES

Maintenir des passages entre les jardins pour la petite faune.



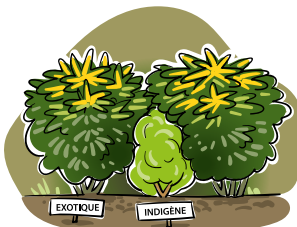
### LES PESTICIDES

Renoncer aux herbicides et pesticides. Si nécessaire, appliquer seulement des traitements naturels. Ne pas utiliser de granulés anti-limaces au méthaldéhyde.



### L'ÉCLAIRAGE

Limiter l'éclairage du jardin pour ne pas nuire aux petits animaux.



### LES PLANTES EXOTIQUES

Ne pas planter d'espèces exotiques envahissantes (liste noire) et se débarrasser de celles qui poussent déjà dans le jardin.



### LE CHAT

Équiper le chat d'une clochette pour avertir les oiseaux de son arrivée.



### LES PISCINES ET BASSINS

Prévoir une petite rampe de sortie pour la piscine, afin d'éviter que des animaux ne s'y noient.





### VENDREDI 1ER AVRIL 2023

De passage à Saubraz pour un repas à l'Auberge, le groupe de l'Echo du Bois Rond, a pris l'initiative de nous faire partager leur passion par un petit concert.

Une partie de la population a eu la chance et le plaisir de les rencontrer et surtout de les écouter.



## AGENDA

Tir en campagne - Stand de tir	30 mai 2023
Tir en campagne - Stand de tir	2 juin 2023
ADS - Fête des voisins	2 juin 2023
Tir en campagne - Stand de tir	3 juin 2023
SAUBRAZIL	27-28-29 juillet 2023
Fête Nationale	31 juillet 2023
Tir obligatoire/exercice Fédéral	29 août 2023
ADS - Mini-olympiades	3 septembre 2023

### CANICULE RESTER AU FRAIS

plus d'infos sur [www.vd.ch/canicule](http://www.vd.ch/canicule)

Les périodes de canicule sont éprouvantes pour petits et grands, mais les seniors sont plus particulièrement touchés. Soyons solidaires et prêtons-leur attention, surtout lorsqu'ils sont seuls ou dépendants.



Se reposer...  
rester au frais



Laisser la cha-  
leur dehors...  
se rafraîchir



Boire souvent...  
manger léger



Si besoin,  
demander  
de l'aide